

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SALON DE PROVENCE - 1304 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 16/10/2025 - B2025/007369 - 2018 B 00713 - 450 575 790 - A ET H
DIFFUSION

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	70 000	70 000		
Concessions, brevts, licences, logiciels, drts & val.similaires	4 722	4 722		
Fonds commercial (1)	371 401		371 401	371 401
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	58 910	58 786	124	230
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 125	7 125		
Autres immobilisations corporelles	315 685	284 970	30 716	75 237
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	83		83	83
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	4 683		4 683	4 683
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 140		8 140	8 140
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	840 748	425 602	415 146	459 774
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	180 366		180 366	153 610
Avances et acomptes versés sur commandes	3 737		3 737	7 242
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	258 484	21 003	237 481	299 353
Autres créances	80 012		80 012	115 458
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	47 639		47 639	123 359
Charges constatées d'avance (3)				3 799
TOTAL ACTIF CIRCULANT	570 238	21 003	549 235	702 821
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 410 986	446 605	964 381	1 162 595
(1) Dont droit au bail			100 000	100 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				317 534
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Certifié conforme à l'original

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, .	7 500	7 500
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	2 688	2 688
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	521 485	518 311
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	34 838	63 174
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	566 512	591 673
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	282 657	407 439
Emprunts et dettes financières diverses (3)	316	3 669
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 202	76 668
Dettes fiscales et sociales	52 035	80 661
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	659	2 484
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	397 870	570 922
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	964 381	1 162 595
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	198 422	317 439
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	199 448	253 482
(3) Dont emprunts participatifs	84 236	90 000
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Bc

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A & H DIFFUSION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 964 381 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 34 839 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans

BC

Règles et méthodes comptables

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend les achats, les frais de transport, les frais de manutention, les droits de douane, les frais de déchargement et les coûts de la fonction d'approvisionnement externalisé.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entrée, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

BC

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	70 000			70 000
- Fonds commercial	371 401			371 401
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 722			4 722
Immobilisations incorporelles	446 123			446 123
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	58 910			58 910
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 125			7 125
- Installations générales, agencements aménagements divers	187 009			187 009
- Matériel de transport	79 599			79 599
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 077			49 077
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	381 719			381 719
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	83			83
- Autres titres immobilisés	4 683			4 683
- Prêts et autres immobilisations financières	8 140			8 140
Immobilisations financières	12 906			12 906
ACTIF IMMOBILISE	840 748			840 748

Be

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2024
Éléments achetés	
Éléments réévalués	271 401
Éléments reçus en apport	
Total	271 401

Bc

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	70 000			70 000
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 722			4 722
Immobilisations incorporelles	74 722			74 722
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	58 680	106		58 786
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 125			7 125
- Installations générales, agencements aménagements divers	142 376	30 966		173 342
- Matériel de transport	51 820	12 678		64 498
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 252	878		47 129
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	308 252	44 628		350 880
ACTIF IMMOBILISE	380 974	44 628		425 602

psc

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 346 636 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 140		8 140
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	258 484	258 484	
Autres	80 012	80 012	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	346 636	338 496	8 140
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	76 263
Total	76 263

BC

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 500,00 Euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,00 Euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 397 870 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 6 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	84 236	84 236		
- à plus de 1 an à l'origine	198 422			198 422
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 202	62 202		
Dettes fiscales et sociales	52 035	52 035		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	975	975		
Total	397 870	199 448		198 422
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	119 017			
(**) Dont envers les associés	316			

Charges à payer

	Montant
Fourn. fact.non parvenues	771
Dettes provis. pr congés à payer	13 901
Charges sociales s/congés à payer	4 247
Etat - autres charges à payer	6 317
Total	25 235

BCE

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Total			

BC

A & H DIFFUSION
Société par actions simplifiée
Au capital social de 7.500 euros
Siège social :
21 Rue de la République
13330 PELLISSANE
450 575 790 RCS SALON-DE-PROVENCE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
30 SEPTEMBRE 2025**

DEUXIÈME RÉSOLUTION

En considération de la résolution ci-avant qui approuve les comptes de l'exercice écoulé clos le 31/12/2024, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat bénéficiaire de cet exercice, s'élevant à 34.838,55€, de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice :	34.838,55€
- Prélèvement sur le compte « Autres Réserves » :	4.133,00 €
Total du résultat distribuable :	38.971,55€
- Distribution de dividendes (120€/action) :	38.971,55€
Total égal au résultat distribuable :	38.971,55€

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

La collectivité des associés reconnaît également avoir été informé que les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, ce qui se traduit par une taxation globale de 30%.

L'assemblée informe les associés que le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Ladite option doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait littéral du présent procès-verbal certifié conforme par la gérance, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président
Bruno CAUCHY (signature)

